Mines de Bruay

N° 1. Bruay	325 ouv. fond		260 desc.
2 bis	142	—	—
3 bis	1049	—	537
4	99	—	59
4 bis	908	—	346
4 bis	318	—	»
Liphook	8	—	»
Diverses			30 desc.
	3337		1163
Ouvriers du jour	908		388 prés.
	4295		1496

Mines de Lièvin

N° 1. Lièvin	1227 ouv. de fond		585 des.
2 »	10	—	—
3 Rieu	1139	—	473 —
4 Avion	160	—	—
	2536		1058
Ouv. du jour.	442		400
	2917		1458

Mines de Marchin

N° 1. Beuvin	400 ouv. de fond		83
2 Wingles	585	—	130
	195	—	160
	1185		413
Ouv. du jour	471		291
	1607		676

Mines de Carvin

N° 1. Carvin	833 ouv. de fond		222
2	187	—	103
3	235	—	216
	1290		861
Ouv. du jour	186		244
	1476		1105

Mines de Drocourt

N° 1. Hénin-Liétard	1200 ouv. de fond		1163
2 Rouvroy	50	—	40
	1250		1203
Ouv. du jour	371		238
	1621		1441

Mines d'Ostricourt

N° 1. Oignies	328 ouv. du fond		258
2 Carvin	185	—	262
	513		520
Ouv. du jour	170		184
	683		683

Mines de Vendin

N° 1. Annezin	315 ouv. du fond		300
2 —	151	—	156
	466		456
Ouv. du jour	72		48
	537		504

Mines de Ferfay

N° 1. Auchel	242 ouv. du fond		237
2 Ferfay	331	—	320
3 —	358	—	360
	931		917
Ouv. du jour	339		250
	1270		1167
Total des ouvriers du fond pour toutes les compagnies			33816
Total des ouvriers du jour pour toutes les compagnies			9015
		En tout	42831
Total des descentes en matin			22263
— présences au jour			7457
			30720

Il reste donc **12091** ouvriers en grève.

La dynamite aux mines de Bruay

Quatre explosions. — Quelques dégâts

La nuit dernière, c'est dans la concession des mines de Bruay que l'agitation a été la plus vive. Non seulement de nombreuses bandes de grévistes se sont rendues aux abords des puits, mais des attentats à la dynamite s'y sont commis. Le voici par ordre d'explosion :

1° Il était sept heures du soir, quand une violente détonation retentit dans les cités ouvrières du centre même de la ville de Bruay et semait la terreur dans la population.

C'est contre la maison occupée par le mineur Louis Hallart, qui a repris le travail depuis quinze jours, que ce premier attentat a été commis. Hallart avait reçu, il y a une huitaine de jours, un avis anonyme l'informant qu'on le ferait bientôt sauter avec sa famille.

Hallart jouait aux cartes chez lui avec son beau-frère Vermeille, quand il entendit du bruit contre sa fenêtre. Pris de frayeur, il se précipite hors de chez lui, abandonnant ses deux enfants qui dormaient dans une chambre à l'étage, et plique une folle course d'une centaine de mètres.

Puis il revient sur ses pas et se trouve en face de son domicile au moment où l'explosion se produit. Une grande secousse est ressentie dans tous les cerons, où les vitres volent en éclats, tandis que la maison d'Hallart est toute détériorée ; lambris, portes, mobilier même sont abîmés ; un mur est en partie détruit. Il n'y a pas eu moins de 120 carreaux de casés dans les cerons.

A la suite d'une enquête sommaire, la gendarmerie avait procédé à quatre arrestations, celles des trois frères Denèvre et du mineur Pruvost. Mais après interrogatoire ils ont été remis en liberté.

Quand il fut remis de son émotion, Hallart dit : « Cela ne m'empêchera pas d'aller travailler après-demain. » La cartouche avait été placée sur la fenêtre d'une chambre à coucher, qui n'était pas occupée depuis deux jours. Heureusement il n'y a eu aucun accident de personne.

2° Le second attentat a été commis à onze heures du soir, contre la maison du mineur non-gréviste, Félicien Bourlier aux cerons de Labuissière.

Bourlier n'était couché à sept heures du soir mais comme il avait *été menacé à maintes* reprises, qu'on lui ferait son affaire, il avait pris la précaution de placer, au soupirail de la cave, un sac contenant deux bacs de cendres, qu'il avait entassées avec les pieds. De plus, exception réellement, il avait dormi au 1er étage.

La cartouche de dynamite a été placée dans une encoignure de la porte d'entrée, dont le chassis a été complètement enlevé. Il y a en 95 à 100 carreaux de cassés, plus nombreux et plus importants dans l'un rieur de la maison. Pas plus ici qu'à Bruay, il n'y a eu d'accident de personne.

Un voisin à qui Bourlier avait confié qu'il s'attendait à avoir l'attentat ci-dessus a trouvé cela très étrange lui a dit : « C'est insensé, si tu savais que cela allait arriver tu aurais dû me prévenir.

3° Une demi-heure plus tard, soit à onze heures et demie, une troisième détonation retentissait dans la direction de la commune de Douvrin.

C'est, en effet, contre la maison du mineur Eugène Gaillard, qui, y habite, qu'un autre attentat à la dynamite vient d'être commis. C'est là encore, il n'y a en que des dégâts matériels, consistant en vitres qui ont été cassées et en portes violemment projetées sur les meubles qu'elles endommagèrent fortement.

4° Enfin, une quatrième explosion a été entendue dans la direction de Rebreuves ou de Houdain.

Nous n'avons pu obtenir de renseignements sur ce dernier attentat, mais on peut croire qu'il a dû se borner, comme les autres, à occasionner des dégâts purement matériels.

UNE RECTIFICATION

Contrairement à ce qui a été dit, la compagnie des mines de Lens n'a pas prise aucune décision au sujet des veuves ouvrières qui continuent à faire grève, voici du reste la teneur de l'avis placardé dans les fosses :

AVIS

« Pendant la première quinzaine de novembre la descente aura lieu à 6 h. du matin et la remonte à 2 h. 1/2 après-midi.

» La mise à terres descendra à 3 h. 1/2 et remontera à minuit.

» Il est rappelé qu'aux termes du règlement tout ouvrier qui abandonne le travail pendant huit jours sans autorisation est rayé des contrôles de la compagnie.

En conséquence, les ouvriers qui n'ont pas repris le travail, depuis le 18 septembre, devront avant de descendre, passer au bureau de M. l'ingénieur de la fosse, pour se faire réadmettre.

» Lens, le 31 octobre 1893.

» L'ingénieur en chef des travaux,

» REUMAUX. »

LE CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

A Lens

Vote de la continuation de la grève

C'est cet après-midi, à deux heures, que les délégués des syndicats de tout le bassin houiller du Pas-de-Calais se sont réunis en congrès, à la salle Gossart. Ce congrès était privé, comme on sait.

Bien qu'on ne nous ait fait aucun communiqué officiel, nous savons que le citoyen Cadot, des mines de Bruay, y a déposé une proposition tendant à localiser la grève dans les sections des compagnies qui ne sont pas encore entamées par les défections. Seuls les délégués de Bruay ont voté pour cette proposition.

La grève générale mise ensuite aux voix a été votée à la majorité par mains levées.

***

Les membres du conseil d'administration de la Chambre syndicale se réuniront demain, à trois heures, au bureau du syndicat, pour aviser à certaines mesures à prendre.

APRÈS LE CONGRÈS

C'est avec une surprise assez vive qu'on a connu, dans la soirée, la décision du Congrès des délégués des syndicats. Nous pouvons même dire que c'a été plus qu'une surprise : ç'a été une déconvenue. Il ne faisait ne doute, en effet, pour personne, qu'en présence des nombreuses défections, qui vont s'accentuant chaque jour, dans les rangs des grévistes, les délégués auraient en majorité voté la reprise du travail.

Bon nombre de petits commerçants en carosse ont l'espoir ; car, bien qu'en majorité favorables aux mineurs, ils commençaient à se lasser de la gêne et des secours qu'ils leur avaient généreusement accordés jusqu'à ce jour.

En fait, de l'avis unanime, cette décision ne pourra qu'être une arme entre les mains des compagnies, qui en serviront pour faire un plus grand nombre de victimes ; on le craint.

Quant à la grève, elle-même, elle est finie et on n'attend rien d'heureux à une reprise prochaine du travail, malgré le vote du congrès qui fait l'objet de tous les commentaires.

A. MUSIN.

LE DRAME DE GIVENCHY

M. Millerand annonce qu'il interpellera le gouvernement à la rentrée des Chambres sur *le drame sanglant de Givenchy.*

Arras, 2 novembre. — Landry et Viseux, les deux mineurs, causes premières du conflit qui causa la mort du malheureux Lherbier est été entendus hier par le juge d'instruction d'Arras.

Après interrogatoire, le premier a été mis en état d'arrestation.

Douai, 2 novembre. — *L'état du gendarme* Dubois, blessé à Givenchy, est un peu moins satisfaisant. La fièvre s'est déclarée et le malade a craché du sang. Toutefois, le médecin ne croit pas sa vie en danger.

La Presse arbitre

Paris, 2 novembre. — Le comité du syndicat de la presse parisienne s'est réuni cet après-midi au *Petit Journal.*

Après avoir constaté que les statuts ne lui donnent pas à prendre une décision dans une question de cette nature, il a décidé de provoquer une réunion de tous les directeurs des journaux politiques quotidiens, afin de statuer sur la proposition de M. Clémenceau. *Cette réunion aura lieu samedi à 4 heures au* Grand-Hôtel.

Les journalistes socialistes

Le syndicat des journalistes socialistes se réunira demain vendredi à 8 heures du soir. L'ordre du jour porte les mesures à prendre en vue de la grève du Pas-de-Calais.

Une lettre du maire de Calais

M. Dawarvin a adressé au *Temps* l'étrange lettre qui suit. Nous la reproduisons sans commentaires, se faisant observer néanmoins que l'honorable maire de Calais n'aurait rien *perdu à garder le silence :*

Calais, 1er novembre 1893.

Monsieur le Directeur,

Dans son numéro du 30 octobre dernier, votre journal annonçait que le maire de Calais venait d'organiser des délégués mineurs de Pas-de-Calais à quitter en ville pour les mineurs en grève, et qu'il s'était inscrit le premier sur la liste.

Cette information, qui a été produite dans les *mêmes termes, avec ou sans commentaires,* par un grand nombre de vos confrères, est absolumentinexacte.

Permettez-moi de rétablir la vérité.

Samedi dernier, je fus averti que deux mineurs demandaient à me voir pour obtenir l'autorisation de quitter en ville pour la grève. Je refusai de les recevoir. A la suite de leur pressante insistance, je pris contact avec eux.

Sur ma déclaration très énergique contre la grève et ses réels auteurs, ils exprimèrent qu'ils ne saliraient le mouvement grévisté que pour sauvegarder leur vie et ne leurs avaient tableau des misères de leur commune, Vendin-le-Vieil.

Je leur remis alors mon offrande pour les pauvres de Vendin-le-Vieil, en refusant toujours l'autorisation.

Je les revoyais dans l'après-midi, et sur de nouvelles instances, je les autorisai par écrit à quêter pour les malheureux de la commune de Vendin-le-Vieil, éprouvés par la grève, tout en leur prédisant un échec presque complet.

S'ils ont abusé de ma confiance, ils ont commis un manque de cœur et de devoir dont il doit leur être demandé compte, ainsi qu'à leurs complices qui ont ainsi détourné des fonds qui doivent être versés au bureau de bienfaisance de la commune de Vendin-le-Vieil.

S'ils ont demandé pour la grève, leur insuccès s'est accentué, car toutes les forces socialistes de Calais, après rappel battu dans les cafés, n'ont pu produire qu'environ 120 francs.

Si j'ai failli, c'est par excès de commisération pour des malheureux, victimes de funestes amitiés, et cette excuse ne fera que me confirmer dans cette idée qu'une longue expérience a fait naître en moi, c'est qu'un bienfait est toujours perdu.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

DEWARVIN.

Maire de Calais.

INCIDENT A LA FRONTIÈRE

Deux braconniers français tués par un garde allemand

Saint-Dié, 2 novembre. — Hier, un garde forestier allemand a tué, sur le territoire de la commune de Plaine annexée, deux braconniers français habitant la commune de Vendelin-Coutant de Samaux.

Les deux victimes sont le nommé Biné, âgé de 60 ans, et son fils âgé d'une trentaine d'années.

Biné a été tué sur le coup. Son fils aurait succombé quelques instants après avoir été atteint.

Tous deux étaient des braconniers avérés ; ils auraient été tués à 50 mètres au-delà de la frontière.

Après le garde allemand, les braconniers étaient au nombre de cinq lorsqu'il les a surpris. Ce dernier, s'adressant à eux, leur a crié : « Halte ! » Sans hésiter, ils ont fait feu sur lui qu'ils ont blessé.

Le garde allemand se trouvait en compagnie de quelques autres gardes qui, lorsque les braconniers eurent fait feu sur lui qu'ils ont blessé, se sont mis à leur poursuite et les gendarmes se sont transportés sur les lieux pour faire une enquête.

Saint-Dié, 2 novembre. — L'incident peut être considéré comme terminé. L'enquête faite par le préfet des Vosges a confirmé que les deux contrebandiers se trouvaient sur le territoire allemand quand ils ont été tués et que le garde allemand se trouvait en cas de légitime défense.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

L'accident de "l'Empereur-Nicolas"

Les obsèques de la victime

Ajaccio, 2 novembre. — Toute la population d'Ajaccio assistait cet après-midi aux obsèques du marin qui a tout hier soir.

Tout le monde était navré de la réception de l'escadre s'est transformé aujourd'hui en une imposante manifestation de deuil et de recueillement.

Au cimetière, l'inhumation a eu lieu dans le caveau concédé à perpétuité par la municipalité. De superbes couronnes ont été apportées au nom de la ville, des officiers de la garnison, des associations et plusieurs offertes par des particuliers portaient cette inscription : A notre frère russe, au marin du tzar.

L'amiral Avellan et un nombreux délégation des officiers de l'escadre ont accompagné le convoi jusqu'au cimetière.

LES FÊTES D'AJACCIO

La soirée

Dans la soirée que quelques officiers russes sont descendus à terre et ont été reçus au café du « Roi Jérôme » et au « Cercle des Palmiers ». L'accueil a été plus enthousiaste. On a bu au tsar, à la Russie, à la marine, à l'armée russe et à la France.

Ce matin un délégation du comité des fêtes a offert à l'amiral Avellan un superbe bouquet et l'a prié d'accepter la présidence d'honneur du comité. L'amiral a accepté et a promis qu'il délégue Monsieur Théodore Caraglia, et qu'il a désorté l'armée italienne. Il a été officier au 63 bersaglieri, en garnison à Milan. Il n'a aucune ressource et l'on se sait que faire de ce malheureux qui a été blessé et qui vient.

Maderna après avoir d'abord opposé des dénégations énergiques, reconnut l'exactitude des faits recoupés par Mlle Adila P... prétextant pour excuser sa tentative d'assassinat qu'il avait pour cette femme un amour tel qu'il ne pouvait se faire à l'idée de vivre un jour sans elle.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE entre l'Espagne et le Maroc

Madrid, 2 novembre. — Les présidents des deux Chambres ont eu une longue entrevue hier soir avec M. Sagasta.

Il est probable qu'une canonnière fera une croisière entre Tenifocrea et Oran pour empêcher la contrebande des armes. Une dépêche de Tanger annonce que les tribus Gorugas ont décidé de repousser l'appel aux armes des Kabyles du Riff et de renouveler l'hommage au Sultan.

Oran, 2 novembre. — La situation s'aggrave au Maroc ; la campagne est loin d'être *terminée. L'insurrection gagne du terre.* En effet, les tributs Kabyles qui, au début, avaient promis de rester neutres, viennent de se jeter à corps du Riff.

Sur notre frontière algérienne, aucun trouble de signalé ; mais on ne laisse pas d'être inquiet. Les soldats redoublent de surveillance et sont prêts à réprimer toute tentative de trouble.

A l'ambassade de France

Madrid, 2 novembre. — Plusieurs milliers de personnes ont été ce soir, comme il avait été convenu, manifester devant l'hôtel de l'ambassade de France, les sentiments de sympathie et de reconnaissance que leur inspire la conduite des troupes françaises à propos des événements de Melilla.

Les manifestants, très-excités, se sont livrés à des démonstrations si bruyantes que la police et la troupe ont dû intervenir et disperser la foule.

Quatre gardiennes ont été blessés. Il y a eu un grand nombre d'arrestations.

Chronique Régionale

Personnel enseignant. — Par arrêté préfectoral est nommé titulaire chargé de cours en qualité d'adjoint à Douai, rue des Weis (création), — M. *Richeux* Jean, titulaire adjoint à Douai, pourvu du brevet supérieur. M. Richeux est remplacé à Douai par M. Proust Louis, titulaire adjoint à Tourcoing (Croix Rouge).

M. Dumez Denis, titulaire adjoint à Morbecque est nommé en la même qualité à Quesnoy, en remplacement de M. Boutiée, en congé.

Sont nommées à Sainte-Noble, Mlle Lemière Maria, de Cambrai, en remplacement de Mme Hermand, appelée à d'autres fonctions, Mlle Martin Irma, d'Usem, est nommée à Cambrai en remplacement de Mlle Lemaire.

Les pièces de quatre sous. — Les pièces de quatre sous font leur réapparition. C'est le Banque de France qui, manquant de monnaie divisionnaire de cinquante centimes, étouée dans le cahier des ventes publiques, sont elle possède parait-il un stock considérable.

Chemin de fer. — La note insérée hier, au sujet de l'accélération, à partir du 3 novembre, du train express de Tourcoing et Lille sur Paris doit être rectifiée comme suit :

Le train express partant de Tourcoing à 7 h. 10 matin (et non à 7 h.) de Lille à 7 h. 45 pour arriver à Paris à 11 h. 20 sera notablement accéléré.

Il partira de Tourcoing à 7 h. 11 matin, de Lille à 7 h. 50 et arrivera à Paris à 11 h. 30 matin.

C'est à tort que la note d'hier assignait l'arrivée Paris à 11 heures du m.

Chronique Locale

ROUBAIX

Cantines scolaires. — Il a été publié et affiché dans notre ville hier après-midi l'avis suivant, qui intéressera à l'ouverture des cant nes scolaires, si patiemment attendue par la population ouvrière de notre cité.

Les cantines scolaires seront ouvertes à partir du lundi 6 novembre courant.

Le prix des repas, pour les parents des enfants non admis à la gratuité, est de 15 centimes.

Les parents, désireux de faire profiter leurs enfants, pourront se pourvoir des jetons, à ce prix, au Bureau des Ecoles établi à la Mairie, les vendredi et samedi 3 et 4 novembre, de 9 heures à midi et ensuite les lundi et jeudi, de chaque semaine, aux mêmes heures.

Les parents dont les enfants auront été admis à la gratuité, pourront se procurer le nombre de jetons nécessaires en se présentant audit bureau le vendredi et samedi 3 et 4 novembre, de 2 à 6 heures après-midi.

Les parents des enfants iront à se conformer aux instructions spéciales remises aux directeurs et directrices des écoles.

Il est rappelé que tous les enfants admis à la gratuité ou non, devront apporter leur pain.

A propos du banquet du Cercle colombophile Linois. — L'honorable président du Cercle colombophile Linois, M. Edmond Browayes, à la lecture de l'entrefilet paru avant-hier, relatif au banquet organisé par cette société, nous prie de dire qu'il n'a nullement déclaré dans le toast qu'il a prononcé, que le *Journal de Roubaix* était le seul organe loyal de la colombophile.

Ce journal déclare-t-il, a mal interprété ses paroles.

Et si l'*Avenir* n'avait pas été invité comme les années précédentes, il y a par différences pour notre rédacteur dont le deuil est tout récent.

A ce point M. Browayes n'aurait pas dû oublier que nous avons toujours collaboré aux questions pour la colombophile.

M. Browayes, dont nous connaissons les idées très libérales, nous assure également, qu'il n'existe aucun esprit de parti dans leurs sociétés patriotiques.

Un accident. — On a mis à l'hôpital hier après-midi un ouvrier peintre, Adolphe Bodart, demeurant rue Ste-Elisabeth, cour Lebrun, qui en travaillant sur une échelle a perdu l'équilibre et s'est fait une entorse à la jambe droite.

Découverte d'un noyé. — Mercredi soir vers huit heures, Alphonse Devenne, cocher de place et Henri Schaetteman cet retiré d'un canal du Pont-Trouvant du quai de Dunkerque la cadavre d'un individu d'environ 70 ans dont voici le signalement.

Taille 1 m. 70 environ, corpulence moyenne cheveux gris, visage complètement rasé, forte hernie inguinale gauche. Vêtu : d'une chemise à carreaux, un tricot de laine marron, un pantalon en flotelle carreaux noirs et blancs, l'autre en drap noir, veston noir, il porte aux pieds deux paires de bas marron et une paire de sabots.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 36

Petite Mère

DEUXIÈME PARTIE

MALHEUR AUX FAIBLES

— N'ais pas cette crainte, Huberte ; elle ne parlera pas, ne portera aucune plainte, elle restera tranquille. Est-ce qu'une jeune fille de dix-huit ans s'en va dire comme ça, à cent-et-et à cent-et : « Je ne suis pas mariée et j'ai un enfant ! » Allons donc, ces choses-là, ça se cache, et la demoiselle, plus encore que tout autre, a intérêt à ne pas faire connaître... son accident.

Dans tous les cas, qu'as-tu à redouter, toi ? Rien. Tu t'appelles la madame Frémy, un nom d'emprunt, que tu quitteras en Vendée et Montreuil. Eussiez-vous une plainte portée contre toi, où ira-t-on chercher cette madame Frémy qui n'existe pas ? Comme je le vois, tu pourras être bien tranquille et dormir sur tes deux oreilles.

Huberte hocha tristement la tête.

— Tu pense les quinze cents francs, continua la Roussotte ; ce n'est pas bien, quinze cents francs, c'est une petite fortune. Bien sûr, tu ne resterai pas dans ce trou, sous le nez de ma mère, tu t'achèteras des toilettes un logement, tu achèteras un petit mobilier et, comme autrefois, tu verras chez toi, dans les meubles. Enfin, après toutes ces malheurs, tu verras revenir de beaux jours.

A propos, Huberte, il ne faudra pas que tu oublies de laisser ta nouvelle adresse à la concierge de ton nouveau logement, et de m'écrire à Cherbourg. Du reste, je m'écrirai ; pas loi, puisqu'comme lettre ne doit y être apportée, mais à la concierge. Tu t'informeras de ma lettre, tu viendras pour les retirer à la concierge, car la personne voudra certainement te voir.

— Je dirai comme tu viens de dire, répondit Huberte. Je louerai un petit logement, m'achèterai des meubles, mais, en attendant, je me logerai pendant quelques temps dans un hôtel garni. Je l'écrirai, c'est convenu, et, comme tu le désires, je laisserai mon adresse à la concierge.

— D'ailleurs, fit la Roussotte, ce n'est pas demain que nous nous séparons, nous aurons tout le loisir de repasser de toutes ces choses.

***

Trois semaines s'écoulèrent encore. Marceline était arrivée au jour de sa délivrance, l'enfant condamné allait naître.

La Roussotte n'avait pas trop présumé de ses connaissances en sage-femme. Elle avait qu'elle remplacerait une sage-femme et saurait bien se tirer d'affaire.

Elle s'en tira on ne peut mieux, en effet, sauf un malheureux accident pour la mère et pour l'enfant.

Du reste la nature se montra clémente pour Marceline.

Pendant sa grossesse, dans les derniers temps surtout, la victime du beau François avait ardemment désiré que son enfant fût une fille.

Elle avait dans l'idée que si elle mettait au monde un garçon, il ressemblerait à son père et que non seulement elle ne l'aimerait pas, mais elle en aurait peur.

Si c'était une fille, au contraire, elle s'imaginait que c'était à elle qu'elle devrait ressembler ; alors elle aurait quelque chose d'aussi sec de son sour pour l'aimer, elle l'adorerait.

Blondine sur son lit, pâle, inerte, sans force, pendant que la Roussotte s'occupait du nouveau-né, elle hésita longtemps avant de demander quel était son sexe. Enfin, d'une voix faible, tremblante, craintive, elle laissa sortir de ses lèvres ces mots :

— Est-ce une fille ?

— Oui, répondit la Roussotte, c'est une petite fille, et l'on peut dire qu'elle est jolie, jolie.

Il y eut dans les yeux de la jeune mère comme un rayonnement céleste.

— Merci, répondit-elle.

Et elle resta dans une sorte d'extase, élevant son âme vers le ciel.

C'était Dieu qu'elle remerciait de l'avoir exaucée.

La Roussotte, ayant arrangé l'enfant, le plaça à côté de sa mère.

Alors Marceline se mit à pleurer et à couvrir sa fille de baisers.

— Je voudrais la garder, dit-elle.

— Vous savez bien que cela est impossible.

— Hélas !

— On voudra la laisser jusqu'à ce soir, pour que vous ayez tout le temps de l'embrasser à votre aise.

— Alors, la nourrice va venir bientôt ?

— Elle ne viendra pas loin ! elle est là-bas.

— Pourquoi cela ?

— D'abord parce que jusqu'à nouvel ordre elle ne quitte pas la maison maintenant ; ensuite, nous ferons ce qui se fait habituellement ; Madame Frémy portera l'enfant au bureau de nourrice qui a été arrêté, qu'il y a une nourrice qui a été arrêtée, qu'il l'attend et qui partira immédiatement pour son pays.

La réponse de la Roussotte était hardie ; mais elle était si vraisemblable, ces choses pouvaient être facilement trompée. Du moment que cela faisait aussi habituellement, elle n'avait plus rien à objecter.

Marceline qui l'a été convaincue, reprit la servante, et comme notre tante vous l'a dit, c'est madame Frémy qui sera en relations directes avec la nourrice.

— Mais je saurai son nom et où elle demeure ?

— Certainement, et je pense bien que madame Frémy vous le dira.

— Est-ce que vous ne savez pas ?

— Moi, je ne sais rien concernant la nourrice ; comme votre tante ne me dis pas tout.

— Ne dit-elle pas travail honnête, ma tante ?

— Madame Frémy, qui fait un se mettant ses commissions, doit mettre une lettre à la poste pour madame Savouroux, et si nice ne lui est à Margaine, on visite ne fera pas attendre.

La jeune mère était fatiguée ; elle resta silencieuse, et peu après s'assoupit, tenant son enfant serré contre elle.

Marceline n'ignorait pas, sans doute, que la naissance de tout enfant doit être déclarée et inscrite à la mairie sur le registre de l'état-civil ; mais elle ne pensa point à cela. Certes si elle eût su qu'on ne voulait pas remplir cette formalité exigée par la loi, sous peine de punition sévère, elle aurait été très effrayée, et il est à croire que, demandant des explications, les réponses embarrassées de la Roussotte eussent éveillé ses soupçons.

Mais la malheureuse ne savait pas quelles intimes pouvaient exister les paroles humaines et elle était à cent lieues de se douter de la trame ourdie contre elle et son enfant.

La journée se passa aussi tranquillement que possible. Mais le soir arriva trop vite, hélas ! et avec l'approche de la nuit, l'heure de douleur et de désespoir sonna pour la jeune mère qu'on allait séparer de son enfant. Et comme si elle eût en le pressentiment de ce qui allait être, elle se demandait le cœur serré par l'angoisse, si elle reverrait jamais sa chère petite.

Les deux complices de madame Savouroux étaient auprès d'elle. La Roussotte, ne voulant sur les genoux et lui mettait ses petites langes confectionnés par Marceline.

— Madame Frémy, demanda la jeune mère, dès-que dans le bureau de nourrice, elle s'appelle la nourrice et le nom du village où elle demeure.

— Mon Dieu, madame-salle, répondit la femme, visiblement embarrassée. Il faut m'excuser si je ne puis vous dire maintenant le nom de ce village, je ne l'ai pas demandé à la nourrice lorsque je suis allée au bureau avant-hier pour la retenir définitivement ; je sais seulement qu'elle demeure dans une petite localité des environs de Charmes. Elle se nomme Madame Vaurand ; c'est une jeune femme de trente ans, robuste, pleine de santé qui va, dès son retour chez elle, sevrer son troisième enfant afin de pouvoir mieux nourrir votre petite.

D'abord interloquée par la question de Marceline, à laquelle elle s'attendait pourtant car la Roussotte l'avait prévenue, Huberte avait peu à peu repris son assurance et assez adroitement débité son mensonge.

Inutile de dire que le nom de Vaurand qu'elle donnait à une nourrice qui n'existait pas, était un nom de son invention, qui n'était point sorti de son esprit à sa pensée.

— Mais, voyez tranquille, mademoiselle, pours'nivait-elle, tout ce qu'il nous est nécessaire de savoir, je le saurai.

— Bien que je ne doive pas, pendant un certain temps, correspondre avec la nourrice, il faut au moins que je sache où est mon enfant.

— C'est tout naturel, ma-emoiselle.

Marceline resta un moment silencieuse puis manifesta le désir d'être un instant seule avec la fille-e madame Frémy.

La Roussotte fit un peu la grimace, mais elle se leva et remit l'enfant à sa complice, en lui disant :

— Tous, tu t'y connais aussi, toi, je te laisse le soin de l'emmaillotter.

Sur ces mots, elle sortit de la chambre.

— Madame Frémy, dit la jeune fille, assayez-vous près de mon lit, tout près, je veux vous v-ir faire.

Après une pause, elle reprit très émue :

— C'est une leçon pour plus tard, madamoiselle, pour un autre enfant, quand vous serez marrée.

— Taisez-vous, taisez-vous ! Mariée, moi ! Est-ce qu'on se marie après un malheur comme le mien ?

— Mais oui, bien sûr, mademoiselle et nous voyons ça tous les jours.

— Assez, madame Frémy, laissons cela et parlons d'autre chose.

— Comme vous voudrez, mademoiselle, parlons d'autre chose.

— Voulez-vous me passer les ciseaux qui sont sur cette table ?

— Oui, mademoiselle, les voici.

Marceline saisit le ciseau ; elle coupa de soie noire auquel était attachée une médaille qu'elle portait au cou.

RUBRETE REFLÉCHIT

La femme s'était arrêtée dans son travail et, étonné, regardait la jeune mère.

Marceline avait la médaille dans la main et la contemplait avec une indicible émotion.

— Au pensionnat où j'ai été élevée, dit-elle, il y avait et il y a sans doute encore, deux sociétés ou confréries de jeunes filles ; celle des grandes, les Enfants de Marie, et celle des petites, les Amies des Saints-Anges. Les plus dignes sont seules appelées à en faire partie, c'est une récompense qui est très-enviée.

Que de souvenirs heureux tu me rappelles, chère médaille !

J'avais neuf ans lorsque tu me fus donnée par la supérieure, à la joie de mon admission parmi les Amies des Saints-Anges. Et mettant à mon cou, la vénérable supérieure me dit :

— Ma chère Marceline, vous voyez sur cette médaille l'image d'un de nos bons anges gardiens, vous la conserverez en souvenir de ce jour, et vous vous efforcerez de vous rendre bon ange gard en veille toujours sur vous et vous préserve de tout danger.

La jeune mère essuyait quelques larmes.

— Ah ! reprit-elle d'une voix étrangère, il a bien mal veillé sur moi, il m'a bien mal protégée, mon ange gardien.

Elle resta quelques secondes se pencha au bord du lit, et, les yeux fixés sur son enfant :

— Madame Frémy, reprit-elle, quelque chose dit que cette médaille portera bonheur à ma petite fille ; voyez, je la mets moi-même dans ses langes. Elle a protégé la mère, que Dieu veuille qu'elle protège l'enfant !

La complice de madame Savouroux et de la Roussotte, qui, nous l'avons vu déjà, n'était pas insensible à la pitié, avait de grosses larmes dans ses yeux.

— Pauvre mère ! pensait-elle.

— Elle achève d'emmaillotter l'enfant.

— Madame Frémy, dit Marceline, mettez moi ensemble mes filles près de moi.

La femme obéit.

(*A suivre*) Emile RICHEBOURG.